

*Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation, et
du Règlement Particulier de Police de la navigation n° E-2020-118 du 04 juin 2020*

Cahors, le 13 juillet 2021

RIVIERE LOT – PLAN D'EAU DE CAJARC

FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Section de voie :
Rivière Lot, Bief de Cajarc

DDT46 / 2021 / n° 05

Considérant que le feu d'artifice de la commune de Cajarc sera tiré le dimanche 18 juillet 2021 au-dessus de la rivière domaniale Lot (plan d'eau de Cajarc) depuis la rive gauche sur le pont suspendu de Cajarc/Salvagnac-Cajarc ;

Considérant que le stationnement des bateaux et des embarcations de loisir en rive droite en aval du pont suspendu se situe à proximité du périmètre de sécurité du tir du feu d'artifice est fortement déconseillé ;

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT chargé de la police de la navigation

**INFORME LES USAGERS DU « PLAN D'EAU DE CAJARC »
QU'À L'OCCASION DU TIR DU FEU D'ARTIFICE DIMANCHE 18 JUILLET 2021,
LE STATIONNEMENT DES BATEAUX EST INTERDIT À COMPTER DE 21H00
DANS LE PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ DU TIR DU FEU D'ARTIFICE.**

PLAN



Commentaire :

Cet avis sera affiché par la mairie sur le panneau d'information municipale et au droit de la mise à l'eau située en aval du pont suspendu et retiré à la fin du spectacle pyrotechnique.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

La Cheffe du service
Eau, Forêt, Environnement
Anna DESHAYES
Anna DESHAYES

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : Jusqu'à la fin du spectacle pyrotechnique